

Consignes destinées aux enseignants et aux formateurs, rédigées par Sophie LELEU, IEN anglais, en concertation avec tous les participants aux JdI de 2011-2012

### 1. Définition de l'épreuve

L'épreuve est décrite dans le BO n°21 du 27 mai 2010. L'interrogation dure 15 minutes et se déroule en 3 parties de 5 minutes maximum chacune comme il suit (vous utiliserez également le protocole de déroulement de l'épreuve qui vise à uniformiser les pratiques de tous et rendre l'évaluation la plus équitable possible) :

- **1<sup>ère</sup> partie** : Le candidat s'exprime en continu sur l'un des 3 thèmes validés au préalable par l'enseignant, pendant 5 minutes maximum, l'examineur n'intervenant **en aucun cas**. Le thème sera tiré au sort par le candidat (l'enseignant prévoit 3 papiers numérotés 1, 2 et 3). Le thème peut être accompagné d'un support papier ou numérique comportant un maximum de 5 documents simples sans annotation texte, seul chiffres et/ou dates sont possibles (dans le cas d'une présentation numérique, c'est l'élève qui apporte son ordinateur). Ce peut être aussi un objet. Pour cette année, un thème au moins lié au monde anglophone sera exigé. Sans thème professionnel, il faudra 2 thèmes liés au monde anglophone. Lorsque le candidat indique avoir vraiment terminé, l'examineur enchaîne sur la partie 2. Il semble inutile de définir un temps minimum, les critères de la grille étant amplement suffisants.
- **2<sup>e</sup> partie** : Elle est de 5 minutes maximum également. C'est la capacité du candidat à interagir dans une autre langue qui est évaluée. Par le biais de questions non fermées si possible, l'examineur amènera le candidat à apporter des précisions, des justifications à son propos, et pourra également élargir le sujet. Les questions ne seront reformulées qu'une seule fois si nécessaire. L'examineur doit limiter son temps de parole.
- **3<sup>e</sup> partie** : Elle est d'une durée de 5 minutes maximum aussi. L'examineur présente au candidat 5 à 6 documents de compréhension écrite, faces cachées, et l'élève en tire un au sort. Ce sont des documents authentiques de 15 lignes maximum en langue étrangère. Celui choisi par l'élève sera rendu à l'examineur. Les documents seront clairs et pourront comporter des illustrations pour permettre au candidat d'en appréhender plus rapidement le contenu. Le document portera sur un sujet différent du thème abordé dans la partie 1, peut porter sur des sujets abordés pendant les années de préparation, ne doit pas être de nature à déstabiliser le candidat. Celui-ci en prend connaissance pendant 2 minutes environ puis l'examineur pose entre **4 et 6 questions maximum en français** de manière à évaluer le degré de compréhension du candidat en fonction de la grille d'évaluation. Les questions doivent être ouvertes et ne pas porter sur un point de détail inutile.

### 2. Critères d'évaluation

La grille d'évaluation est nationale, elle est dans le même BO. Les points doivent être pris tels qu'ils sont proposés dans chaque degré, sans demi ou quart de point ! Seul le total sera arrondi au demi-point le plus proche. Les candidats sont évalués par rapport aux critères de la grille et non par comparaison les uns des autres. Le niveau attendu est B1+.